

Département de la Haute-Vienne

Commune de Sauviat-sur-Vige

ENQUÊTE PUBLIQUE

Périmètre délimité des abords de l'église Saint Martin
Commune de Sauviat-sur-Vige

Enquête publique du 12 septembre 2022
au 13 octobre 2022

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Commissaire enquêteur,
Maurice CHARBONNIER
8 Route du Moussan
87220 EYJEAUX

Le 10 Novembre 2022

1- Préambule

L'église Saint-Martin date du 13^{ème} siècle et son clocher du 17^{ème} siècle. Elle est située dans le centre bourg au coude gauche de la rue principale, elle a un enjeu paysager pour les perspectives internes du bourg.

Cependant les vues lointaines sont assez amorties par la faible pente du coteau, d'où la proposition de réduction du périmètre des abords. Toutefois le nouveau périmètre prend en compte le bâti ancien aggloméré et les entrées de bourg traditionnel avec son monument.

2- Argumentaire

Le Périmètre délimité des abords a été proposé par l'architecte des bâtiments de France en concertation avec la mairie de Sauviat-Sur-Vige.

Aucune observation n'a été émise au cours de l'enquête publique ni par le public ni par les personnes publiques associées.

Concernant les OAP situées dans le PDA, un avis conforme des Services des bâtiments de France devra être recherché lors de l'aménagement de celles-ci.

3- Avis du commissaire enquêteur

La procédure d'enquête publique a bien été respectée, le périmètre des abords a été défini en collaboration avec les Services des bâtiments de France et, aucune remarque n'a été émise.

J'émet donc **un avis favorable** au projet de Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Martin.

Fait le 10/11/2022
Le commissaire enquêteur.
Maurice Charbonnier

